

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-81

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance relatif aux services privés de recrutement et de placement de gens de mer ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 19 décembre 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 19 décembre 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER